

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

## RETURN BIDS TO:

#### **RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Pacific Region 401 - 1230 Government Street Victoria, B.C. V8W 3X4

Bid Fax: (250) 363-3344

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific Region

401 - 1230 Government Street Victoria, B. C. V8W 3X4

Title - Sujet				
Utility Vehicle				
Solicitation No N° de l'invitation		Date		
F1734-171003/A		2017-13	2-18	
Client Reference No N° de ré F1734-171003	eférence du client	•		
GETS Reference No N° de ré PW-\$VIC-240-7395	férence de SEAG			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	VME	
VIC-7-40138 (240)				
Solicitation Closes -	L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire	
at - à 02:00 PM			Pacific Standard Time	
on - le 2018-01-09			PST	
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination:	: 🗸 Other-Autre:	7		
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:	В	uyer ld - ld de l'acheteur	
Hogg(VIC), Mike		vic240		
Telephone No N° de télépho	ne	FAX No N° de FAX		
(250) 217-5640 ( )		(250) 363-3344		
Destination - of Goods, Servic	es, and Construction:			
Destination - des biens, servic				
DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS				
RPTS VICTORIA BASE CORP.SERVS				
25 HURON ST				
VICTORIA British Columbia				
V8V4V9				
Canada				

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée			
See Herein				
Vendor/Firm Name and Address				
Raison sociale et adresse du fournisseur/o	de l'entrepreneur			
Telephone No N° de téléphone				
Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to sign	n on behalf of Vendor/Firm			
(type or print)				
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)				
de l'entrepreneur (taper ou conte en carac	teres a imprimency			
Signature	Date			



## **TABLE DES MATIÈRES**

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1	Exigences relatives à la sécurité	2
1.2	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	
1.3	ENTENTE SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES GLOBALES	2
LES TR	AVAIL A EFFECTEUR EST DÉTAILLÉ L'ANNEXE « A »	2
1.4	MARCHÉS RÉSERVÉS DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES AUTOCHTONES	
(SAEA	A), UNE INITIATIVE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	2
1.5	COMPTE RENDU	2
1.6	LES EXCEPTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ NATIONALE	2
1.7	ACCORDS COMMERCIAUX	2
1.8	Contenu canadien	2
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	2
2.2	Présentation des soumissions	3
2.3	Ancien fonctionnaire	3
2.4	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS — EN PÉRIODE DE SOUMISSION	4
2.5	LOIS APPLICABLES	5
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	5
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1	Procédures d'évaluation	6
4.2	MÉTHODE DE SÉLECTION	
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	6
5.1	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	6
5.2	ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	
	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	
6.1 6.2	ÉNONCÉ DES TRAVAUXÉNONCÉ DES TRAVAUX	
6.3	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
6.4	Durée du contrat	
6.5	RESPONSABLES	
6.6	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	
6.7	PAIEMENT	_
6.8	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.	
6.9	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
6.10	LOIS APPLICABLES	
6.11	Ordre de priorité des documents	
6.12	Contrat de défense	
6.13	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	10
ANNEXI	E «A»	11
ÉNON	NCÉ DES TRAVAUX	11
ANNEVI	Ε «P »	12

ld de l'acheteur - Buyer ID  $vic 240 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier

## PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## 1.1 Exigences relatives à la sécurité

#### 1.2 Énoncé des travaux

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'article Annexe A des clauses du contrat éventuel.

#### 1.3 Entente sur les revendications territoriales globales

Les travail à effecteur est détaillé l'annexe « A »

## 1.4 Marchés réservés dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA), une initiative du gouvernement fédéral

#### 1.5 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## 1.6 Les exceptions relatives à la sécurité nationale

#### 1.7 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

#### 1.8 Contenu canadien

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

## 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2016-04-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

File No. - N° du dossier

ld de l'acheteur - Buyer ID  $vic 240 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

#### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

#### 2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

#### Définition

Aux fins de cette clause,

- « ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la <u>Loi sur la gestion</u> <u>des finances publiques</u>, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :
  - a. un individu;
  - b. un individu qui s'est incorporé;
  - c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
  - d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.
- « période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de facon similaire.
- « pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension</u> <u>de la fonction publique</u> (LPFP),L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</u>, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>,L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la <u>Loi sur le Régime de pensions du</u> Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

#### Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** ( ) **Non** ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

#### Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** () **Non** ()

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire:
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

## 2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F1734-171003/A N° de réf. du client - Client Ref. No. F1734-171003 N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID vic240

File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

#### 2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur <u>Colombie britannique</u>, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

#### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

#### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique ( 2 copies papier)

Section II: Soumission financière ( 1 copies papier)

Section III: Attestations (1 copies papier)

#### Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### 3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

#### 3.1.3 Clauses du Guide des CCUA

Section III: Attestations

ld de l'acheteur - Buyer ID  $vic 240 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

## 4.1.1 Évaluation technique

#### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

#### 4.1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix

#### 4.2 Méthode de sélection

#### 4.2.1 Critères techniques obligatoires

Clause du *Guide des CCUA* <u>A0031T</u> (2010-08-16), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

#### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

#### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

## 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Id de l'acheteur - Buyer ID vic240

File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.1.2 Attestations additionnelles requises avec la soumission

#### 5.1.2.1 Attestation du contenu canadien

5.1.2.1.1 Clause du *Guide des CCUA* A3050T (2014-11-27), Définition du contenu canadien.

## 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

## 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des <u>« soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu travail/droits personne/equite emploi/programme contrats\_federaux.page?&\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

#### PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

## 6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F1734-171003/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F1734-171003 N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier Id de l'acheteur - Buyer ID vic240

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

#### 6.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

## 6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

## 6.3.2 Conditions générales supplémentaires

#### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Date de livraison

Obligatoire: la livraison est requise au plus tard le 31 mars 2018

## 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante p	oour le con	itrat est :
---------------------------	-------------	-------------

Nom: Mike Hogg

Titre : Spécialiste en approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse: 401-1230, rue Government, bureau 401

Victoria, Colombie-Britannique V8W 3X4

Téléphone : 250-363-3916 Télécopieur : 250-363-0395

Courriel: Mike.hogg@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

## 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat	est:
Nom : Titre : Organisation :	

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F1734-171003/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F1734-171003 N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID  $vic 240 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier

Adresse : \_\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

## 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_\_\_

- 6.6 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
- 6.7 Paiement
- 6.7.1 Base de paiement
- 6.7.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.7.3 Méthode de Paiement

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

- 6.7.4 Clauses du Guide des CCUA
- 6.8 Instructions relatives à la facturation
- 6.9 Attestations et renseignements supplémentaires

## 6.9.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F1734-171003/A N° de réf. du client - Client Ref. No. F1734-171003  $N^{\circ}$  de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $vic 240 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

#### 6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Columbia Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04) Conditions générales –biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Énoncé des travaux;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (inscrire la date de la soumission)

#### 6.12 Contrat de défense

#### 6.13 Clauses du Guide des CCUA

File No. - N° du dossier

#### ANNEXE « A »

### **ÉNONCÉ DES TRAVAUX**

Description de la portée des travaux pour quatre véhicules utilitaires à quatre roues motrices pour les bases de la Garde côtière de Victoria, de Prince Rupert ainsi que le laboratoire de Vancouver Ouest et le Laboratoire du lac Cultus.

#### **Emplacements:**

Base de la Garde côtière canadienne de Victoria 25, rue Huron, Victoria (C.-B.) V8V 4V9

Base de la Garde côtière canadienne de Seal Cove 2501, Seal Cove Road, Prince Rupert (C.-B.) V8J 3R1

Laboratoire de Vancouver Ouest 4160, chemin Marine, Vancouver Ouest (C.-B.) V7V 1N6

Laboratoire de Cultus Lake 4222, Columbia Valley Highway, Cultus Lake (C.-B.) V2R 5B6

**Contexte**: Le personnel de Biens immobiliers, protection et sécurité aux endroits susmentionnés ont besoin d'un véhicule utilitaire pour l'entretien des bâtiments et des terrains.

Les entrepreneurs doivent : proposer un prix pour quatre (4) : véhicules utilitaires 4 x 4, voir les spécifications ci-dessous.

- 1) Véhicule utilitaire à 4 roues motrices débrayables.
- 2) Deux sièges baquets munis de ceintures.
- 3) Habitacle fermé rigide muni d'un pare-brise en verre, de portes rigides et de vitres en verre pour tout le véhicule.
- 4) Tableau de bord numérique.
- 5) Plafonnier.
- 6) Servodirection.
- 7) Volant inclinable.
- 8) Suspension indépendante avant et arrière.
- 9) Chauffage et climatisation de l'habitacle.
- 10) Moteur diesel, car ce type de carburant est facilement accessible à tous les sites du MPO.
- 11) Ressorts pour charge lourde en mesure de porter une charge de 1 100 lb.
- 12) Pneus super-résistants pour route et hors route.
- 13) Benne basculante hydraulique avec capacité de chargement minimale de 1 100 lb.
- 14) Revêtement de caisse vaporisé en usine.
- 15) Phares avant à DEL.
- 16) Feux clignotants à DEL.
- 17) Feux de freinage à DEL
- 18) Lampes de travail arrière à DEL.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F1734-171003/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F1734-171003

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier 

- 19) Feux de toit stroboscopique à DEL (ambrés).20) Feux de détresse à DEL.
- 21) Avertisseur de recul automatique.
- 22) Rétroviseurs extérieurs.
- 23) Rétroviseur intérieur.
- 24) Essuie-glaces.
- 25) Faisceau de câbles électriques pour plusieurs accessoires dans la boîte, à l'avant et dans l'habitacle.
- 26) Saleuse montée sur la benne à l'arrière avec commandes entièrement intégrées à l'intérieur de la cabine. Doit comprendre tous les accessoires de montage et de fixation.
- 27) Lame de déneigement commerciale de 68 po minimum et 72 po maximum à levage hydraulique et réglage latéral hydraulique (de gauche à droite), à l'avant, commandée de l'intérieur de l'habitacle.
- 28) Attelage de remorquage avec boule de 2 po.
- 29) Trousse de protection pour joints homocinétiques à l'avant et à l'arrière.
- 30) Plaquesd e protection
- 31) Garde-boue à l'avant et à l'arrière.
- 32) Protège-calandre
- 33) Écrans protecteurs de feux arrière.
- 34) Tapis de caisse
- 35) Chaînes de neige pour les quatre roues.
- 36) Garantie minimale prolongée de trois ans (pare-chocs à pare-chocs).
- 37) Support d'accessoires multipoint à l'avant et à l'arrière (c.-à-d. pour lame de déneigement, balayeuse, saleuse, etc.).
- 38) Prise de force hydraulique avec commandes entièrement intégrées utilisables depuis l'intérieur de l'habitacle.

ld de l'acheteur - Buyer ID  $vic 240 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

File No. - N° du dossier

# ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT

Annexe "B « modalités de paiement les prix unitaires ci-dessous doivent être ferme et en devises canadiennes, y compris les droits de douane canadiens, taxes d'accise et livraison destinées à être livrées devoir payé (DDP) à destination, tel qu'indiqué ci-après.

Le montant des biens et Services taxe ou taxe harmonisée doit figurer dans une rubrique distincte.

Ordre du jour	Description	U of I	quantité	prix unitaire	prix total
1	Véhicule utilitaire selon l'annexe « A » Lieu de livraison: Base de la Garde côtière canadienne de Victoria 25, rue Huron, Victoria (CB.) V8V 4V9	chaque	1	\$	\$
total partiel					\$
GST				\$	
coût total				\$	

Obligatoire: la livraison est requise au plus tard le 31 mars 2018 La meilleure livraison offerte est \_\_\_\_ semaines de l'attribution du contrat.

Ordre du jour	Description	U of I	quantité	prix unitaire	prix total
2	Véhicule utilitaire selon l'annexe « A » Lieu de livraison: Base de la Garde côtière canadienne de Seal Cove 2501, Seal Cove Road, Prince Rupert (CB.) V8J 3R1	chaque	1	\$	<b>\$</b>
total partiel					\$
GST				\$	
coût total				\$	

File No. - N° du dossier

% Id de l'acheteur - Buyer ID  $vic 240 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$ 

Obligatoire: la livraison est requise au plus tard le 31 mars 2018 La meilleure livraison offerte est \_\_\_\_ semaines de l'attribution du contrat.

Ordre du jour	Description	U of I	quantité	prix unitaire	prix total
3	Véhicule utilitaire selon l'annexe « A » Lieu de livraison: Laboratoire de Vancouver Ouest 4160, chemin Marine, Vancouver Ouest (CB.) V7V 1	chaque	1	\$	\$
total partiel					\$
GST				\$	
coût total				\$	

Obligatoire: la livraison est requise au plus tard le 31 mars 2018

La meilleure livraison offerte est \_\_\_\_ semaines de l'attribution du contrat.

Ordre du jour	Description	U of I	quantité	prix unitaire	prix total
4	Véhicule utilitaire selon l'annexe « A » Lieu de livraison: Laboratoire de Cultus Lake  4222, Columbia Valley Highway, Cultus Lake (CB.) V2R 5B6	chaque	1	\$	\$
total partiel					\$
GST				\$	
coût total				\$	

Obligatoire: la livraison est requise au plus tard le 31 mars 2018

La meilleure livraison offerte est \_\_\_\_ semaines de l'attribution du contrat.

 $\mbox{N}^{\circ}$  de l'invitation - Solicitation No. F1734-171003/A  $\mbox{N}^{\circ}$  de réf. du client - Client Ref. No. F1734-171003  $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier